

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD,  
Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaitons exprimer notre mécontentement concernant le non-respect des délais réglementaires de réception des documents indispensables à la préparation de la réunion de ce jour.

Un envoi en 3 fois : le lundi 3 février à 18h25, le mercredi 5 février à 15h57 et le jeudi 6 février à 12h04 alors que les établissements ont été informés depuis quelques semaines déjà.

Ce manque de respect est intolérable ! Comment pouvons-nous accomplir notre rôle de représentant des personnels, efficacement dans de telles conditions ?

Les instances paritaires, où se tient en théorie le « dialogue social » sont régulièrement dépossédées de leur rôle dans notre département. En effet, nous savons qu'ailleurs dans l'académie, les représentants des personnels disposent des documents de travail dans des délais normaux alors que les contraintes sont les mêmes.

La rentrée 2025 s'annonce catastrophique dans les Pyrénées Atlantiques avec 27 suppressions. Cela va avoir des conséquences terribles sur les conditions de travail des agents et les conditions d'apprentissage des élèves.

Nous ne pouvons pas être de simples figurants, l'enjeu est trop important.

C'est pourquoi nous avons pris la décision de ne pas siéger ce jour.

Les élus du personnels au CSA-SD FSU, UNSA, FENC-FP-FO